



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>05/09/2011 à 19h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2011-04</b>
<b>Etat du document</b>	<b>Validation en cours</b>

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot Patricia Lucot Silvie Szczuka Stéphanie Rébaudo Eric Debosque</b>	<b>Dominique van Zuilen Bertrand Pointier Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel</b>
<b>Absents</b>	<b>Sylvie Prédot, Marc Guérin, Eric Winterbert, Benjamin Dubois</b>	
<b>Procuration</b>	<b>Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas Rébérot Marc Guérin donne procuration à Patricia Lucot</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Silvie Szczuka</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19h00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>20h30</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 août 2011

Date d'affichage : 31 août 2011

## Ordre du jour

Diverses informations - Communications du Maire

Le maire fait état des affaires en cours.

C'est un conseil de rentrée.

Rentrée scolaire : la rentrée s'est déroulée ce jour avec un effectif de 134 élèves pour le regroupement scolaire soit deux élèves de moins que l'an passé.

Nous avons sollicité une programmation dans le cadre du plan Ecole Numérique Rurale (ENR), pour lequel notre demande n'a pas été retenue. Toutefois, les classes primaires de Ressons le Long ont été équipées de projecteurs qui rendent le mur interactif et ont été dotées d'un ordinateur portable supplémentaire. Ce qui permet un raccordement aux projecteurs.

Il a été remis la médaille du tourisme à Solange FERTE dans l'intimité souhaitée par la famille.

SDCI : la commune de Montigny Lengrain s'est prononcée contre la dissolution du syndicat scolaire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 21 juin 2011.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Silvie SZCZUKA, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – Finances

- 11 – Point finances
- 12 – Fond de Solidarité Logement service assainissement
- 13 – Remboursement du budget assainissement sur budget principal
- 14 – Taxe de séjours : changement de régime

### 2 – Emploi, mise à jour du tableau des effectifs

### 3 – Urbanisme

- 31 – Permis de démolir
- 32 – Taxe aménagement
- 33 – Travaux en cours
- 331 – Inauguration médiathèque
- 332 – Dossier Trésorerie
- 333 – Divers

### 4 – Questions diverses

- 41 – Délégations du Maire
- 42 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

## 1 – FINANCES

### 11 – Point finances

Eric Debosque fait le point sur les finances du budget général et du budget annexe assainissement

Budget annexe assainissement :

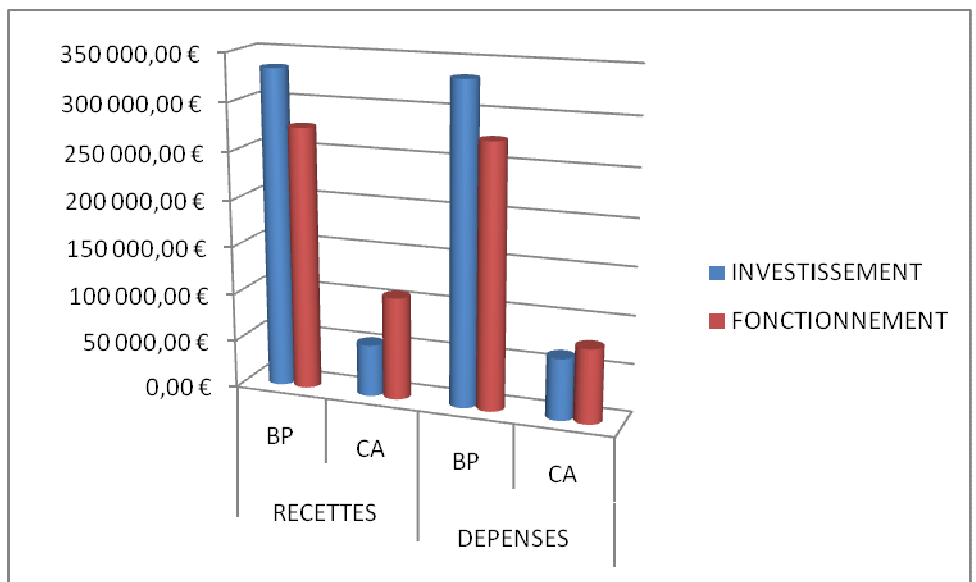
L'emprunt principal reste pour le moment en taux variable basé sur un E3M. Ce qui permet d'économiser environ 30k€ d'intérêts par rapport au taux fixe actuel.

Le remboursement d'emprunt est la principale dépense de ce budget

Concernant le remboursement des travaux des particuliers par l'AESN, grâce à la maîtrise d'œuvre communale en terme de gestion financière des subventions, une 2<sup>ème</sup> tranche va pouvoir être réglée pour ceux qui dépassaient le plafond des 40% avec le solde de la somme prévue par l'AESN.

assainissement		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	BP	333 751,00 €	275 413,00 €	609 164,00 €
	CA	54 035,17 €	107 181,33 €	161 216,50 €
DEPENSES	BP	333 751,00 €	275 413,00 €	609 164,00 €
	CA	63 935,45 €	77 361,32 €	141 296,77 €
		-9 900,28 €	29 820,01 €	19 919,73 €

au 05/09/2011

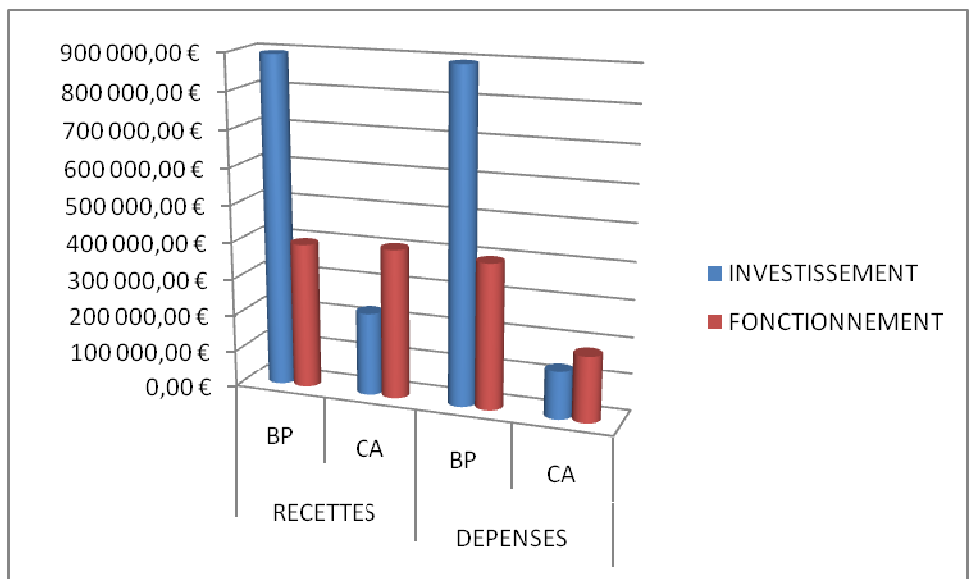


Budget principal :

A venir : les factures de l'ENR, le parcours santé et l'effacement des réseaux de la Montagne.

Budget principal		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	BP	893 808,36 €	395 865,00 €	1 289 673,36 €
	CA	226 550,93 €	406 225,19 €	632 776,12 €
DEPENSES	BP	893 808,36 €	395 865,00 €	1 289 673,36 €
	CA	128 376,97 €	180 114,45 €	308 491,42 €
		98 173,96 €	226 110,74 €	324 284,70 €

au 05/09/2011



### Subventions aux associations

Patricia Lucot fait état des demandes de subvention faites par 2 associations : L'association " Le Dauphin Club du canton d'Attichy " et l'association " CSVA". Le conseil décide d'allouer une subvention de 40 euros pour chacune d'entre elle.

### 12 – Fonds de solidarité Logement service assainissement

Reconduction FSL 2012 – prise en charge par le budget assainissement.

M. Nicolas REBEROT, Maire, expose que conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales en date du 13 août 2004, le Département assure la responsabilité du FSL, intégrant également les Fonds de Solidarité Eau et Energie.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département, les distributeurs d'eau et d'énergie, les bailleurs sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales et les Collectivités Locales sont invitées à y participer.

Le Département de l'Aisne propose aux conseils municipaux d'y participer financièrement.

La loi n° 2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement modifie le CGCT.

Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° Après l'article L. 2224-12-3, il est inséré un article L. 2224-12-3-1 ainsi rédigé :

« Art.L. 2224-12-3-1.-Les services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement afin de contribuer au financement des aides relatives au paiement des fournitures d'eau ou des charges collectives afférentes mentionnées à l'article 6 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. « Une convention passée avec le gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement détermine les règles de calcul ainsi que les modalités d'attribution et de versement de cette subvention, dont le montant ne peut excéder 0,5 % des montants hors taxes des redevances d'eau ou d'assainissement perçues. » ;

Par délibération n° 2011-041, le conseil municipal renouvelait sa participation au titre de l'année 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal, qui après délibération, l'adopte à l'unanimité que la participation de la Commune de Ressons le Long soit prélevée sur le budget annexe assainissement à compter du budget 2012. La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire - Article 658.

### 13 – **Remboursement du budget assainissement sur budget principal**

M. Nicolas REBEROT, Maire, présente le rapport suivant :

Les budgets votés le 21 avril 2011 prévoient le remboursement par le budget « assainissement » des frais de gestion du service supportés par le budget communal. Ce versement doit donner lieu à une délibération spécifique.

Pour mémoire, les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Budget assainissement / DEPENSES		Budget commune / RECETTES		Montants
Article	Libellé	Article	Libellé	
6287	Remboursement de frais	7478	Participation d'autres organismes	10000 €

Afin d'être au plus juste avec la comptabilité, il convient d'adapter une ventilation des comptes à imputer et à créditer comme suit :

Budget assainissement / DEPENSES		Budget commune / RECETTES		Montants
Article	Libellé	Article	Libellé	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	7084	Mise à disposition de personnel facturé	7780 €
6287	Remboursement de frais	70872	Remboursement de frais par budgets annexes	2220 €

Une décision modificative n'est pas nécessaire puisque les débits portent sur le même chapitre.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les opérations comptables ci-dessus à titre de remboursement de frais et d'autoriser M. le Maire à émettre les titres et mandats correspondants. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette proposition

Au vu des travaux d'extension du réseau d'assainissement au hameau de la Vache Noire, il est proposé une réunion publique le vendredi 10 février 2012 afin d'informer la population des modalités de raccordement.

#### 14 – Taxe de séjour : changement de régime

- Vu le Code des Communes notamment ses articles L. 2333-26 à 46 du Code Général des Collectivités Territoriales et R. 233-39 à R. 233-60-10 permettant d'instituer une taxe de séjour.
- Considérant l'activité touristique de la Commune de Ressons le Long et donc l'intérêt que peut représenter l'institution d'une telle taxe ;
- Vu le décret n° 2002-1549 du 24/12/2002 relatif aux taxes de séjours
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2009-022 fixant les tarifs de la taxe de séjours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de changer le régime de la taxe de séjour en l'appliquant au réel à la place du régime forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les tarifs restent inchangés

## 2- EMPLOI – mise à jour du tableau des effectifs

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu les deux avis du Comité Technique Paritaire en date du 5 juillet 2011 ;

Considérant qu'il convient de supprimer les deux postes d'adjoints administratifs inutiles pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**SUPPRIME** le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 27 h 26 à compter du 5 septembre 2011

**SUPPRIME** le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe 35 h 00 à compter du 5 septembre 2011

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 5 septembre 2011,

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		

Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
<b>Services techniques</b>		
<b>Emplois permanents</b>		
Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe titulaire	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires <b>poste non pourvu</b>
Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe titulaire	1 à raison de 13 h hebdomadaires
Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe non-titulaire	1 à raison de 25 h hebdomadaires <b>poste non pourvu</b>
<b>Emplois non permanents</b>		
Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe besoin occasionnel	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Adjoint technique	CAE droit privé	1 à raison de 20 h hebdomadaires
Adjoint technique	CAE droit privé	2 à raison de 26 h hebdomadaires
Adjoint technique	CAE droit privé	1 à raison de 35 h hebdomadaires

La commune est en cours de recrutement pour une aide de vie scolaire.

### 3 – URBANISME

#### 31 – Permis de démolir

Le conseil municipal,  
 VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU le Plan d'Occupation des Sols / ou le Plan Local d'Urbanisme,  
 VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,  
 VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,  
 VU le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité :

DECIDE d'instituer, à compter du 5 septembre 2011, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.

## 32 – Taxe aménagement

Délibération fixant le taux en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal ou de la communauté urbaine ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## 33 – Travaux en cours

### 331 – Inauguration médiathèque

Suite à la construction de la nouvelle médiathèque, l'équipe de bénévoles qui est en charge de son fonctionnement conformément à la convention signée, souhaite que le nom d'une figure de la langue française puisse lui être donné. C'est pourquoi il est proposé de nommer du nom de Georges Brassens la nouvelle médiathèque municipale

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de nommer « Médiathèque Municipale Georges Brassens » la nouvelle médiathèque municipale de Ressons le Long.

L'inauguration se déroulera le samedi 24 septembre 2011 après midi

### 332 – Dossier Trésorerie

Les sondages de sols ont eu lieu le 4 août 2011.

Le diagnostic archéologique (à ne pas confondre avec les fouilles) a commencé quant à lui le 25 août. Ce diagnostic n'a pas pu se faire sur l'ensemble du terrain concerné puisque encore en culture pour partie. Après la récolte, le diagnostic se poursuivra.

Les rapports seront portés à notre connaissance à l'issue de l'étude (courant de l'automne).

La première réunion publique pourra se tenir d'ici la fin de l'année. Les études se poursuivront durant 2012.

### 333 – Divers

Bruno Lencel fait état des travaux réalisés et en cours :

#### FDS 2011

Le bi-couche est terminé au niveau de la Chaussée Brunehaut et rue de Poulandon.

#### FDS 2012

Il a été demandé d'améliorer la rue du Marais de la Noix ainsi que la cour des voyageurs.

Une étude a été demandée concernant les coulées qui se produisent rue de Villers.

Bertrand Pointier rappelle un problème récurant en cas de grosse pluie sur la route à la sortie de Gorgny. Il s'agit d'une compétence du département.

## Extension EP

L'enfouissement Basse Tension au niveau de la Montagne : les travaux devraient débuter en fin d'année

Pour l'année prochaine, un projet pour l'enfouissement Moyenne tension (du cimetière aux maisons du milieu de la Montagne) est à l'étude, celui-ci serait pris en charge presque intégralement par l'USEDA

Des points lumineux ont été installés sur RN 31, ainsi qu'au centre bourg en face de la maternelle, et au marais de la Noix.

Fils nus : Gorgny (bout du village) en priorité et demande pour un groupage des antennes (rue de la Douie et rue de la Vallée et impasse du Bout de Gorgny).

Aménagement centre bourg : en attente des subventions des amendes de police  
La subvention obtenue au titre de la DGE est valable jusqu'en juin 2012. Il serait souhaitable de reprendre la maîtrise d'ouvrage communale si le dossier n'avance pas prochainement.

Sécurité routière : panneaux pédagogiques (demande de DETR faite mais en attente de la réponse de l'Etat). Les marquages routiers seront réalisés dans les semaines à venir.

Parcours santé : idée du CMJ (précédent) à engager avant la fin de l'année.

## **4 – QUESTIONS DIVERSES**

### **41 – Délégations du Maire**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2009-004 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 janvier 2009,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision n°2011/042 du 23 juin 2011 : désignation de Maître Marguet avocat pour défendre les intérêts de la commune au TA.

B) Décision n°2011/062 du 18 juillet 2011 : acceptation d'un chèque de la Fondation du Patrimoine

C) Décision n°2011/074 du 9 août 2011 : sortie d'immobilisation de l'inventaire comptable



## Examen de déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

Adresse	Transmis par	Reçue en Mairie le :	Parcelle	Propriétaire	Superficie	Prix
66 rue du Cleux	François DELORME Blérancourt	11/07/2011	ZE 60	ETIENNE Philippe	32 m <sup>2</sup>	1 200 €

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour cette vente, en l'absence de projet communal sur ce bien.

Le Conseil Municipal a été informé de l'état d'avancement du litige GAEC du Village/Csrts CARRIER concernant le litige avec le chemin rural du marais chardon à bargny en bord de RN 31.

### 42 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

Mission archives : retour du diagnostic du CDG de l'Aisne. Il est proposé une mission de 30 jours à 200€/jour soit 6000 euros.

Cérémonie 1<sup>er</sup> octobre 2011 au monument du 8<sup>ème</sup> cuirassier à 15 h organisée par l'association « Picardie mémoire ». La commune prévoit l'accueil sur place et la mise en place d'un pupitre touristique.

SATESE bilan 24H le 28 septembre 2011

Cours d'anglais : Up to you Formation propose de venir à Ressons pour donner des cours, ouverts à tous, d'ici fin septembre, avec plusieurs niveaux possibles

Remarque : Il est proposé d'installer une sonnette entrée mairie pour les personnes à mobilité réduite

SDCI : les communes et EPCI se sont prononcées contre les dissolutions. Le projet de schéma doit être décidé d'ici la fin de l'année 2011, pour une application par le Préfet en juin 2013.

Projet de nouvelle déchetterie en 2012 : 2 propositions en cours étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Nicolas REBEROT